

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 19

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous de choses plus simples et laissons de côté les tables Mickowky. Nous demandons également l'emploi des feux de salve par escouade avec cette condition indispensable ; après chaque salve, il faut que l'escouade exécute un mouvement en avant ou en arrière, si elle n'est pas abritée, ou de flanc, pour éviter le feu de l'ennemi. Enfin nous voudrions que toutes les troupes pussent exécuter ces feux ; les hommes connaissent certainement la valeur de leur arme ; mais la confiance qu'ils ont en elle ne fait qu'augmenter quand ils peuvent constater *de visu* les résultats obtenus aux plus grandes distances. (*Progrès militaire.*)

CORRESPONDANCE

On nous écrit :

La *Revue militaire suisse* ayant été créée pour discuter les questions touchant aux intérêts de notre armée, il me sera permis de formuler dans ses colonnes une observation sur la manière dont a été établi le dernier Annuaire militaire du canton de Vaud.

Bon nombre d'officiers ont été frappés de voir figurer dans cette publication officielle un « état d'ancienneté » pour les officiers de l'élite exclusivement.

C'est là, semble-t-il, une grave erreur. Un état d'ancienneté doit comprendre *tous* les officiers porteurs d'un brevet régulier, indépendamment de leur incorporation dans l'élite ou dans la landwehr.

L'ancienneté n'a rien de commun avec l'incorporation ; ce sont deux choses absolument distinctes.

L'Annuaire militaire vaudois donne dans des tableaux spéciaux l'incorporation de chaque officier. Dans l'état d'ancienneté, il ne doit donc être tenu compte que de la date du brevet uniquement et cet état doit comprendre *tous* les officiers brevetés, sinon ce n'est plus un état d'ancienneté.

Je suis certain d'être l'organe d'un très grand nombre de mes camarades en attirant respectueusement l'attention de l'autorité militaire sur cette anomalie et en exprimant l'espoir que dans la prochaine édition de l'Annuaire tous les officiers, de la landwehr comme de l'élite, seront admis à figurer dans l'état d'ancienneté, chacun sous la rubrique de son grade et de son arme.

Un officier de landwehr.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Tir à grande distance. — Le département militaire fait faire dans les écoles de tir des expériences avec le fusil Vetterli, nouveau modèle, auquel on a adapté une hausse graduée jusqu'à 1600 mètres. A Wallenstadt, un tir a été exécuté à la distance de 1450 mètres, en feux de salve, sur une compagnie en colonne par sections, représentée par des mannequins découpés. Le résultat a été d'environ 30 pour cent de coups touchés.

M. le colonel-divisionnaire Lecomte, M. le lieutenant-colonel C. David et M. le major d'artillerie Jules Schnyder, envoyés par le gouvernement suisse pour assister aux grandes manœuvres françaises, se sont rendus le 24 septembre à l'Élysée pour rendre visite à M. le président de la République. En l'absence du président, ces officiers ont été reçus par M. le général Pittié, qui leur a rendu visite dans l'après-midi.

ÉTRANGER

France. — Manœuvres de cavalerie. — L'événement militaire du jour, c'est la série des manœuvres de cavalerie qui viennent de s'exécuter sous la direction du général de Galliffet. Ces manœuvres ont, en effet, toute la portée d'une véritable révolution dans la manière d'être de notre cavalerie. Leur directeur, l'un des hommes doués du plus puissant esprit d'initiative et de la volonté la plus fortement trempée que l'armée française ait possédée depuis longtemps, a synthétisé, avec cette faculté de généralisation et de déduction qui est le propre de son intelligence, tous les besoins et toutes les tentatives de réformes dont la nécessité agitait, comme d'un mouvement fiévreux, la cavalerie française depuis 1870, et il a fait, de tous les matériaux que l'expérience, la réflexion, l'étude des armées étrangères et nos propres tâtonnements avaient jeté pêle-mêle devant lui, une nouvelle méthode complète, hardie, rationnelle qu'il veut imposer à notre cavalerie. Sa haute situation militaire et son titre de président du comité de cavalerie lui ayant donné l'autorité hiérarchique nécessaire pour l'accomplissement de ses desseins, il a convoqué à Tours les assises de la cavalerie française, et, devant cette assemblée, il s'est posé, de par l'autorité morale que son tempérament et son esprit largement ouvert et plein des vues les plus vastes et les plus nettes lui ont rapidement conquises, comme le chef de la cavalerie française, *princeps equitum*.

Aujourd'hui, le voilà occupé à faire passer ses idées du domaine de la théorie dans celui des faits. Réussira-t-il complètement dans la tâche qu'il s'est donnée? On sent poindre de divers côtés et sous diverses formes une opposition sourde à ses projets; non que ses idées rencontrent des adversaires bien convaincus, mais parce qu'elles heurtent des habitudes qu'il semble dur à beaucoup de perdre complètement. La cavalerie, suivant le général de Galliffet, n'a pas, à beaucoup près, le tempérament de notre cavalerie actuelle, le type du cavalier que le directeur des manœuvres voudrait créer est modelé sur le tempérament personnel du général; ardent, infatigable, hardi, aventureux, absorbé par l'amour de son métier, entraîneur habile, telles sont les épithètes qui devraient accompagner la qualification d'officier de cavalerie, selon les vues du général de Galliffet. De là des résistances dissimulées derrière des objections tirées de la faiblesse des chevaux, de l'insuffisance de leur alimentation, de leur inaptitude à la somme de travail que l'on veut exiger d'eux.

Les manœuvres actuelles ont un double but : en premier lieu, elles servent à expérimenter les principes de tactique des grandes unités qui ont été exposés dans les conférences de Tours; et, d'autre part, elles sont comme la mise à l'épreuve des qualités personnelles des officiers qui y prennent part, et comme le mouvement initial donné aux idées d'entraînement que le général de Galliffet veut faire adopter par notre cavalerie. Sous ses yeux, tout ira à merveille; il a le don de se faire obéir sans avoir même besoin d'y employer ni l'autorité de son grade, ni la raideur de son caractère. Et, lorsque nous nous demandons s'il réussira complètement dans la tâche qu'il s'est donnée, ce n'est pas la parfaite exécution des manœuvres que nous mettons en doute, mais bien le triomphe final de la force initiale qu'il im-

prime à notre cavalerie sur la force d'inertie qu'elle aura à vaincre. Mais, hâtons-nous de le dire, s'il se trouve des raisons qui puissent faire douter de ce triomphe, il y en a une foule d'autres qui permettent de l'espérer; dans notre armée, l'amour du devoir et le sentiment du patriotisme doivent toujours finir par l'emporter sur les résistances de l'habitude et sur l'inconstance du tempérament. Aujourd'hui, le général de Galliffet est seul; demain, il sera chef d'école, il aura fait des disciples, il aura des aides qui multiplieront l'effet de ses idées et de sa volonté; et comme cette école sera celle de l'avenir, elle verra venir à elle, dès qu'elle sera fondée, toute la cavalerie française. Voilà ce que nous espérons, et c'est pour cela que nous louons hautement le général de Galliffet de l'entrain et de l'énergie avec lesquels il poursuit l'accomplissement de sa tâche. (*Spectateur militaire.*)

Espagne et Suède. — Armes à répétition. — Des expériences viennent d'être pratiquées en Espagne pour comparer entre elles diverses armes à magasin. Les expériences ont porté sur les modèles ci-après :

Kropatschek (modifié.) — *Krag-Petterson*. — *Pieri*. — *Lee*. — *Winchester* (carabine.) — *Evans* (carabine.)

Les systèmes *Winchester*, *Evans*, *Lee* et *Kropatschek* subirent les épreuves avec succès; le *Kropatschek*, toutefois, un peu plus défavorablement que les autres; on lui reproche d'exiger une trop grande dépense de forces. Le fusil *Pieri* se montra mal au début; le *Krag-Petterson* subit durant le tir de sérieux dommages.

Après ces premières expériences, qui lui ont permis d'éliminer les modèles les plus désavantageux, le gouvernement espagnol va entreprendre des essais plus probants. Cent fusils *Kropatschek* et *Lee* ont été délivrés aux troupes d'infanterie, un même nombre de carabines *Winchester* et *Evans* aux troupes à cheval. Une pratique suivie, presque continuelle, permettra bien plus sûrement que par de sommaires expériences, d'arriver à la connaissance de l'arme la plus recommandable.

Le fusil à magasin *Jarmann* vient définitivement d'être adopté pour l'infanterie des royaumes unis de Suède et de Norvège. Cette infanterie était armée depuis 1867 du fusil *Remington* et s'en témoignait fort satisfaite, lorsqu'en 1877, un inventeur, pensant avoir trouvé mieux, sollicita, sous le contrôle d'un comité d'armes, des tirs comparatifs entre les modèles déjà existants et un nouveau type, par lui produit, le *Jarmann*.

L'inventeur avait raison; son arme excellente au point de vue balistique et technique, fut appréciée comme elle le méritait, et le 4 février 1879, après de sérieux et complets essais (tant sur le champ de tir que dans le service journalier) le comité émettait un avis favorable au fusil *Jarmann*, du calibre de 10^{mm},15.

Presque vers la même époque, la faveur quoique naissante, était grande déjà pour les armes à magasin. Le comité d'armes s'adonna à de nouvelles études comparatives, et le constructeur, ayant modifié son premier type en lui adaptant un mécanisme à répétition, fut de nouveau avangé par le comité qui, le 15 décembre 1880, le recommandait comme le meilleur modèle à adopter pour l'armement de l'infanterie.

Peu de temps après survenaient deux décisions ministérielles dotant les infanteries suédoise et norvégienne du modèle *Jarmann*.

Depuis quelques années la marine avait reçu un fusil du système *Krag-Petterson*, tenant le milieu entre le fusil à chargement simple et l'arme à répétition; il n'y a plus de bonnes raisons pour la conservation de ce système, aussi ne doutons-nous pas de le voir bientôt disparaître.